

**Ordonnance du SEFRI
sur la formation professionnelle initiale
d'agente d'entretien de bateaux/agent d'entretien de bateaux
avec certificat fédéral de capacité (CFC)¹**

du 6 août 2015

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016

RS 412.101.222.21

¹ Cette ordonnance n'est pas publiée au RO. Commande du texte actuel:
Office fédéral des constructions et de la logistique, Vente des publications fédérales,
3003 Berne, www.publicationsfederales.admin.ch. Téléchargement: www.sbfli.admin.ch >
Thèmes > Formation professionnelle > Liste des professions > Formation professionnelle
initiale

